Le marché du travail dans tous ses états

par Philippe Defeyt

Instance bassin de Namur 8 décembre 2025

Point de départ : note sur l'état du marché du travail wallon (octobre 2025) > Bref rappel :

- très faible croissance de l'emploi ONSS au second trimestre
- recul des heures d'intérim

Nombre d'heures en intérim – variations en % à un an d'écart – données absolues lissées sur trois mois – Wallonie

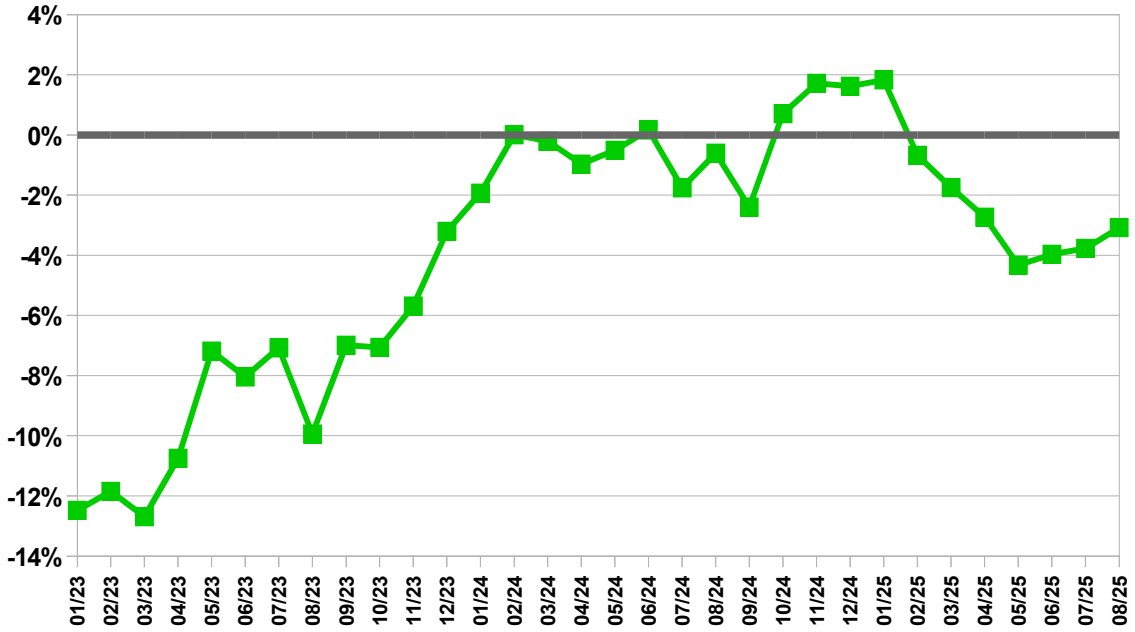

- place croissante des flexi-jobs et des jobs étudiants
- emplois vacants en baisse à un an d'écart
- recul des opportunités d'emplois – l'actualisation nuance le constat d'octobre

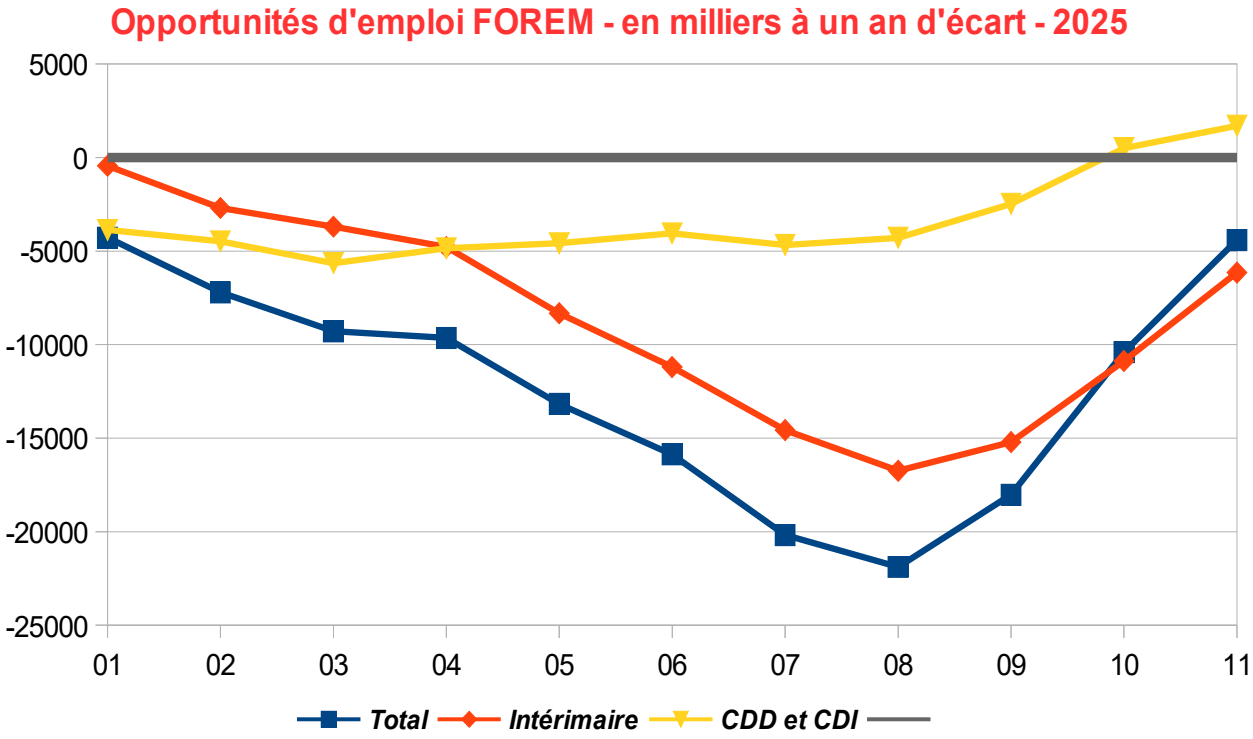

- la grande affaire du moment : les offres grises...

Depuis lors plein de choses évoluent

Baisse du chômage en novembre (-3.000)

Écarts en % par rapport à la tendance

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DE demandeurs d'alloc. (DEDA)	**97,4%**	**98,3%**	**97,6%**	**96,5%**	**95,0%**	**97,4%**	**95,2%**	**98,3%**	**97,4%**	**97,0%**
Jeunes DE - Stage d'insertion	106,3%	107,6%	106,6%	106,6%	103,1%	102,5%	108,1%	108,8%	105,7%	111,3%
Autres DE Inoccupés	101,7%	100,4%	97,4%	107,2%	98,9%	99,8%	99,5%	96,3%	98,3%	97,3%
DE libres Inoccupés	105,9%	103,9%	103,2%	102,8%	106,8%	106,1%	81,6%	99,1%	99,8%	96,5%
Total	**99,3%**	**100,0%**	**99,2%**	**99,9%**	**97,5%**	**99,0%**	**97,2%**	**100,2%**	**99,2%**	**98,7%**
Total – libres	*98,9%*	*99,8%*	*98,9%*	*99,7%*	*96,9%*	*98,6%*	*98,2%*	*100,3%*	*99,0%*	*99,6%*

Le cumul emploi-allocation et les fameux 500 €

Une récente étude de l'Université d'Anvers a montré, de manière solide, que dans beaucoup de situations l'objectif politique d'atteindre un différentiel incitatif était déjà rencontré.

Cette conclusion découle de ce que les auteurs ont utilisé les données observées dans le monde réel où les salaires minima sont, dans la plupart des secteurs, plus élevés que Revenu minimum.

Deux notes importantes ici :

- les chercheurs constatent que « que près de la moitié des personnes ayant de faibles incitations à travailler semblent être des mères célibataires, ce qui souligne la nécessité d'une attention politique ciblée. »

- « pour certains, il peut y avoir une autre raison de ne pas travailler à temps plein qui dépasse le cadre des incitations financières et que de nombreuses personnes sont également confrontées à des obstacles structurels à l'emploi, indépendamment de leur volonté de travailler. »

Une mensualisation du salaire annuel permet de visibiliser de manière immédiate l'écart réel entre le salaire et l'allocation.

Écart salaire net / allocation de chômage – illustration – hors cotisation spéciale de sécurité sociale

Allocation de chômage	1.800,00 €
Salaire mensuel brut	2.500,00 €
Salaire mensuel net	2.106,83 €
Écart	**306,83 €**
Salaire annuel brut	32.621,23 €
Salaire annuel net	27.681,77 €
Divisé par 12	2.306,81 €
Écart	**506,81 €**

Ceci dit, deux points n'ont pas reçu assez d'attention dans le cadre de la réforme du chômage.

- Le premier concerne, comme souligné dans l'étude de l'Université d'Anvers, la situation des parents seuls. Les programmes et déclarations politiques sont muets ou peu loquaces sur cette question.
- L'autre point d'attention est la détermination de l'évolution du revenu social (allocation de chômage ou revenu d'intégration) quand la personne concernée accepte un emploi à temps de travail réduit soit parce qu'il s'agit d'un temps partiel soit parce qu'il s'agit d'un contrat type intérim qui ne propose qu'un certain nombre de jours au cours du mois. Cette question est d'autant plus importante qu'il sera désormais possible de proposer à des travailleurs des contrats de 3 ou 5 heures semaine.

***Écart** "revenu avec travail – allocation" en fonction du nombre de jours travaillés*
***parent seul** avec 2 enfants au RI et au chômage – salaire = **2.500 € bruts/mois** pour un temps plein – en €/mois*
Calculs faits le 15-11-2025

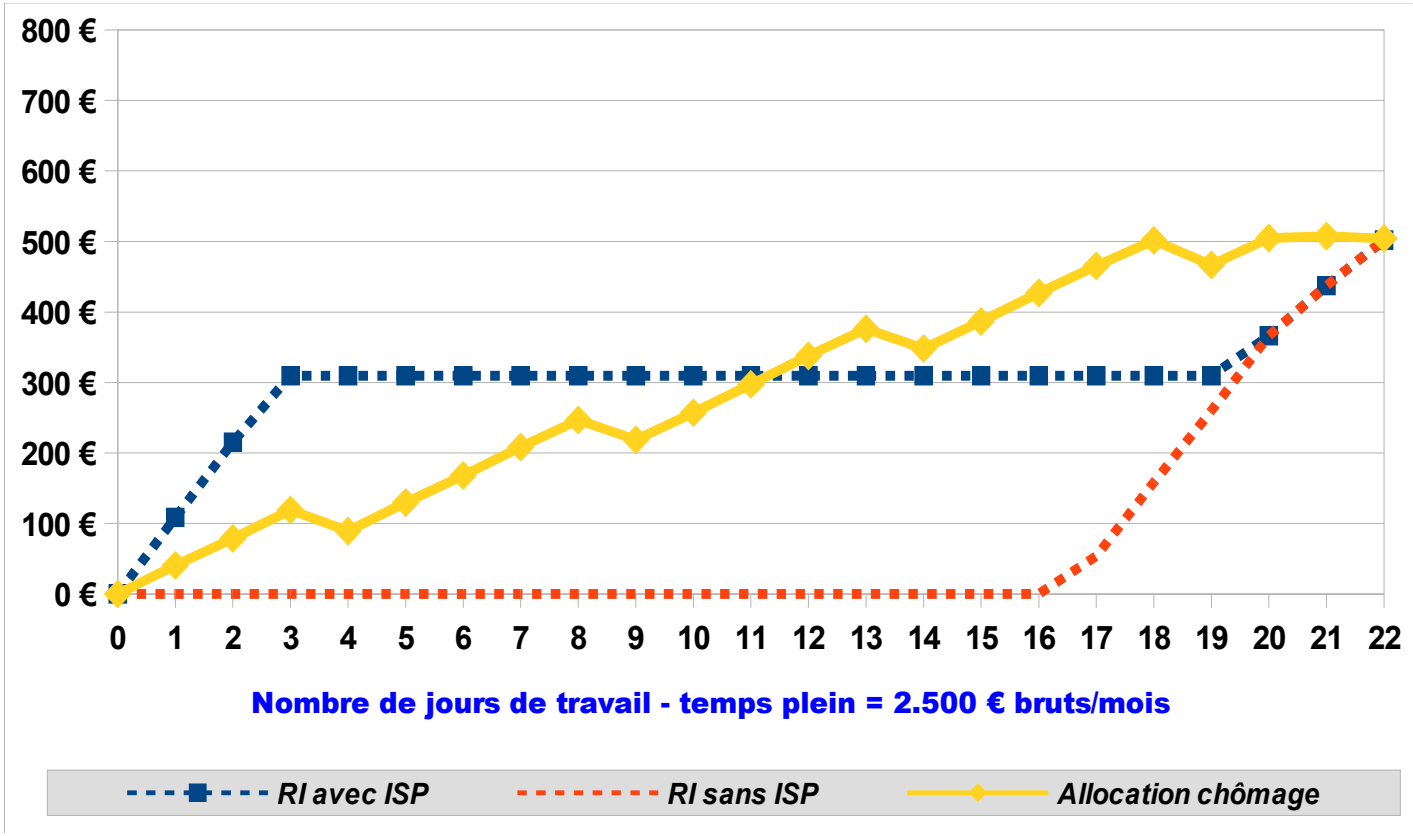

Il serait pertinent d'harmoniser ces dispositifs de cumul allocation et revenu professionnel :

- introduire une progressivité qui n'existe pas aujourd'hui pour les personnes avec un revenu d'intégration bénéficiant d'une immunisation socio-professionnelle
- étendre le bénéfice de l'immunisation à tous les bénéficiaires d'un revenu d'intégration
- se baser sur les revenus et non les jours travaillés pour les chômeurs.

Le taux d'emploi

Depuis la campagne électorale de mai 2024, le taux d'emploi et l'objectif des 80% reviennent en boucle dans les déclarations des uns et des autres. Il est temps de passer à des analyses plus subtiles parce que cet indicateur obscurcit désormais les enjeux plus qu'il ne les éclaire.

Rappelons que le taux d'emploi tel que défini par EUROSTAT se mesure par le rapport des personnes à l'emploi sur la population des 20-64 ans (parfois 15-64 ans).

Les flexi-jobs n'augmentent pas le taux d'emploi !!!

Remettre des malades à l'emploi n'augmentera pas le taux d'emploi, dans la plupart des situations, puisque le retour de l'un.e impliquera le départ de la personne qui l'aura remplacé.e. (si c'est le cas)

Si on évoque tant l'augmentation du taux d'emploi c'est que d'aucuns sont convaincus que cela résoudra une bonne partie des difficultés budgétaires : les fameux 28.000 € par an > aujourd'hui 32.000 €.

Ce montant (on n'en connaît pas la méthodologie précise) actualise une très ancienne estimation du Bureau fédéral du Plan de 2004. Ces 28.000 € (montant réutilisé plus tard par le ministre Clarival) sont la résultante d'une diminution des dépenses (il ne faut plus payer l'allocation de chômage) et d'une augmentation des recettes (cotisations et impôts, directs et indirects).

Cette estimation est d'abord grossière parce qu'elle ne tient pas compte des « conditions macroéconomiques d'une situation virtuelle de plein-emploi ».

Elle l'est aussi parce que la réforme du chômage réduit le gain découlant du non-paiement d'une allocation, soit parce qu'il n'y a plus d'allocation (chômage ou insertion), soit parce que le revenu d'intégration est moins élevé que les allocations de chômage (sauf pour les parents seuls en dernière période).

Et puis il y a de multiples autres situations de (re)mise à l'emploi : malades, personnes porteuses de handicap, personnes au foyer, etc.

Est-on sûr, autre limite, que les emplois créés à l'avenir le seront avec le même salaire moyen que celui observé aujourd'hui ; et seront-ce des emplois à temps plein ? Rappelons à cet égard que des emplois de moins d'un tiers temps seront bientôt autorisés en Belgique.

On ne tient pas non plus compte des dépenses connexes (par exemple le financement public des lieux d'accueil de jeunes enfants ou les dépenses des programmes de (re)mise à l'emploi) ni des allocations sociales (pensions et indemnités maladie) liées à la création nette d'emplois. Au plus on s'approchera du plein emploi, au plus il faudra probablement mobiliser des moyens importants pour créer des emplois et accompagner ceux qui sont, comme on dit pudiquement, éloignés du travail.

Surtout, les recettes publiques générées par les emplois ont tendance à diminuer en pourcentage des revenus du travail. Les recettes diminuent parce qu'on baisse les prélèvements sur les salaires très élevés comme sur les bas salaires (bonus emploi et bonus fiscal) mais aussi parce qu'on substitue, du moins en partie, des salaires moins taxés (ex : jobs étudiants ou flexi-jobs) à des revenus plus élevés et plus taxés.

Le succès croissant des voitures-salaires (et autres avantages dits extra-légaux) comme des sociétés de management n'arrange pas les choses. Et les effets-retours supposés découler des baisses de prélèvements sont d'évidence toujours sur-estimés.

On peut certes continuer à se braquer sur l'augmentation du taux d'emploi, mais seules les évolutions de la masse salariale et des prélèvements nets (c'est-dire déduction faite des dépenses publiques nécessaires pour augmenter l'emploi et de celles qui découlent de tout emploi additionnel) sont pertinents pour ce qui est de la résorption du déficit budgétaire.

Cotisations sociales moins subsides en pourcentage de la masse salariale brute – deux approches – 1995/2022

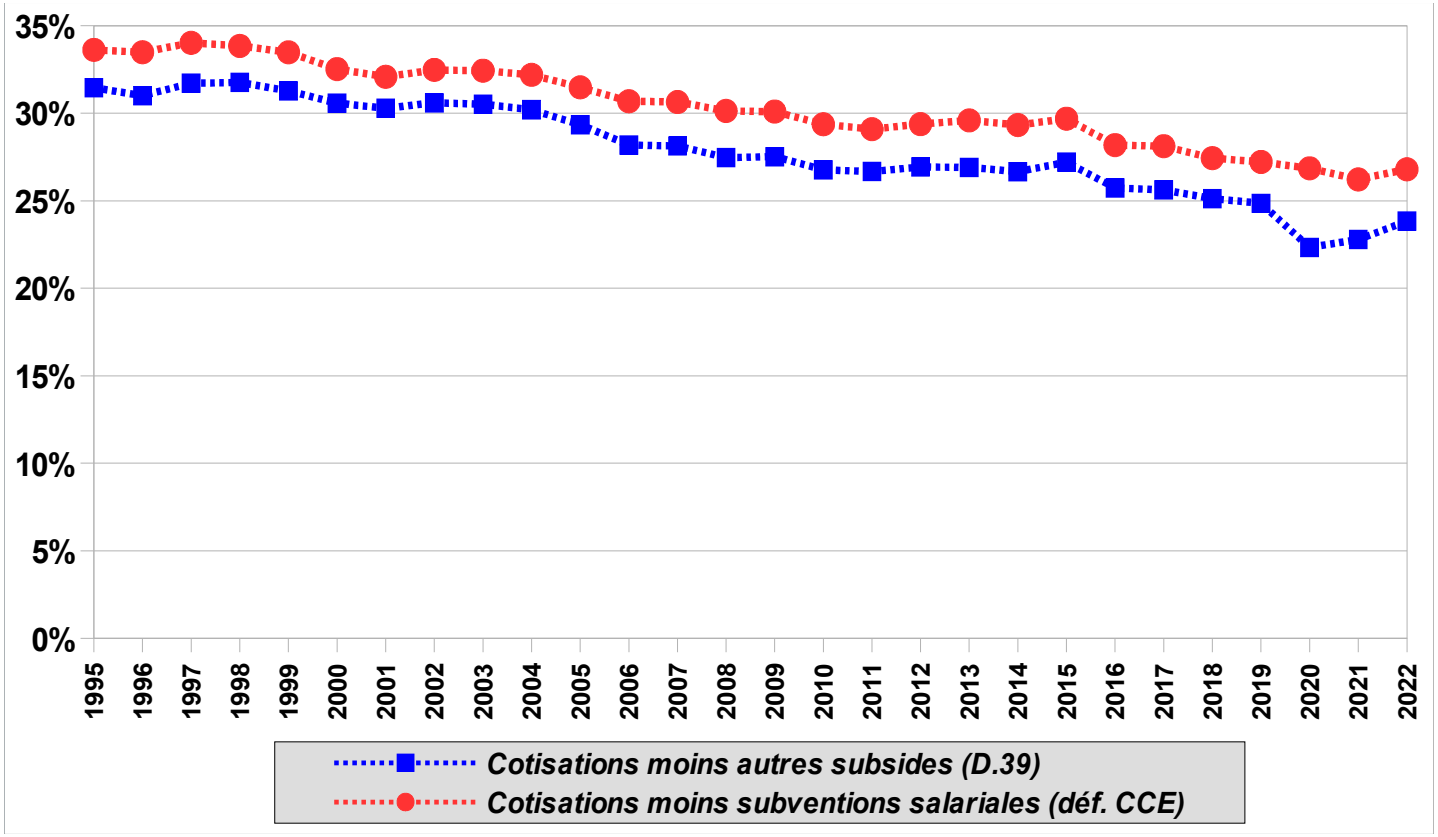

Recettes IPP supportées par les salaires en pourcentage de la masse salariale
(avec ou sans déduction des cotisations sociales personnelles) – 2005/2022 – 2022 = estimation

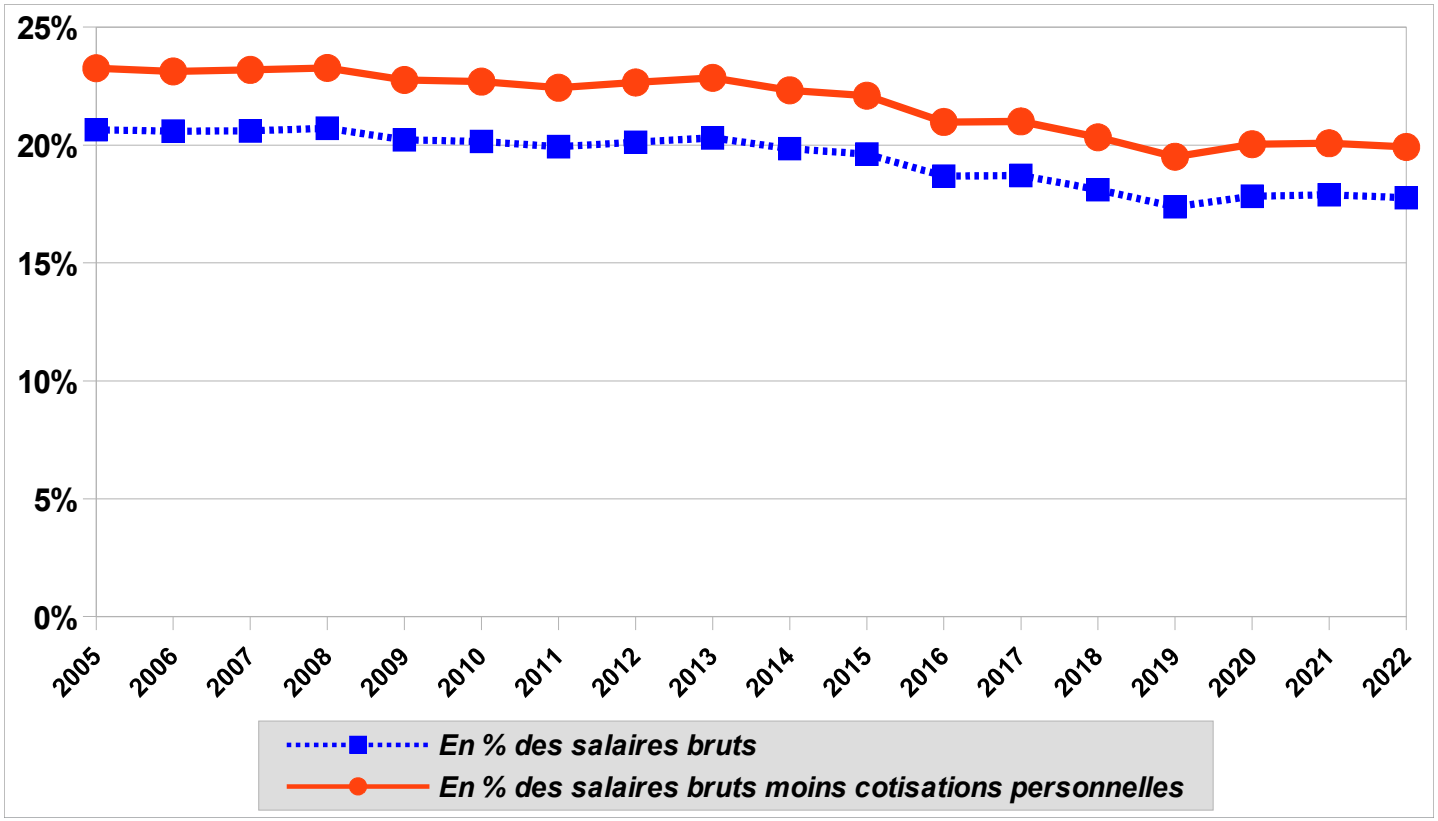

Une question surgira inévitablement au contact du réel : il n'y a pas, à court et même à moyen terme, assez d'emplois pour tous ceux qui en cherchent un. Faut-il, dans ce cas, encore faire "payer" les demandeurs d'emploi.

C'est quoi un emploi « politiquement » acceptable ?

Quelques points encore

- débats sur le budget de la FWB
  - les 22 heures...
  - mais fin de carrière
  - autres points
  - la durée des études
  - généraliser la formation en alternance

- concurrence entre dispositifs « atypiques »
- simplifier le modèle salarial : on est devenu fou !

Merci pour votre attention